

Deux mois de prison

A 77 ans, elle battait son mari de 82 ans

Une femme de 77 ans a été condamnée par le tribunal correctionnel de Chaumont à deux mois de prison avec sursis pour avoir battu son mari de 82 ans, a-t-on appris de source judiciaire.

«Elle lui déchirait les pantalons aux ciseaux, n'admettait pas qu'il connaisse des gens, qu'il regarde la télé ou bien qu'il tire la chasse d'eau car cela faisait trop de bruit», a indiqué le président évoquant la déposition de Pierre, le mari battu.

«Il a été torturé par son épouse qui était autrefois sa belle-soeur.

Ses enfants n'avaient pas le droit de pénétrer dans la maison ni de lui téléphoner», a expliqué l'avocat du mari battu, Me Jean-Marie Charlot, cité par le quotidien le Journal de la Haute-Marne.

Monique a admis avoir serré «un peu fort» le poignet de son mari alors qu'elle était accusée de l'avoir pincé violemment. Elle a dit l'avoir «embrassé en lui disant au revoir» alors qu'on lui reprochait de lui avoir mis des coups de pieds. Monique et Pierre, mariés depuis 1993, ont entamé une procédure de divorce. (AFP)